

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 25 MARS 2024
N° 2024015**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente au Comité des âges à Aulnoy lez valenciennes

Date de la 1 ^{ère} convocation :	19/03/2024
Membres en exercice :	32
Présents :	17+2pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

**Objet :2024015 Subvention 2024 :
Prise en charge partielle de la
subvention du COS du
CDESAGES**

Titulaires présents : DUEZ Marie José « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », BLONDIAUX Eric « La sentinelle », RAMEZ Damien « Maing », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde « Thiant », BISIAUX Christian et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Suppléants présents : FROMONT Denis « Artres »,

Titulaires absents/excusés : ANDRE Liliane « Artres », BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste « Famars », JOURNET Karl « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », HEBERT Christelle « La sentinelle », DESROUSSEAUX Chantal « Maing » procuration à RAMEZ Damien, GOURDIN Alison et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérenaing », POTIER Sylvia « Raismes » pouvoir donné à TRIFI Patrick, PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique et YAHIAOUI Malika « Trith Saint Léger »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

Madame la Présidente PROPOSE de verser une subvention d'un montant de **100 000€** au Comité des Œuvres Sociales du Comité deS AGES du Pays Trithois pour l'année 2024.

- 79 190 € sur le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »
- 20 810 € sur le budget annexe « CIG »

Le comité syndical

Vu l'exposé de Madame la présidente,

Et après en avoir délibéré

DÉCIDE d'accorder le versement d'une subvention 100 000€ « **Cent mille euros** » au Comité des Œuvres Sociales du Comité deS AGES du Pays Trithois pour l'année 2024.

DIT que la dépense de 79 190€ est prévue à l'article 65748 « subventions aux autres personnes de droit privé » du budget principal 2024 du Comité deS AGES du Pays Trithois.

DIT que la dépense 20 810€ sera prélevée à l'article 6578 « autres subventions » du budget annexe 2024 « CIG ».

DIT que le paiement de cette subvention se fera à hauteur de 25% chaque trimestre.

AUTORISE Madame la présidente à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,



Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :